



MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL

Demande de crédit pour le remplacement de deux véhicules de voirie

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'honneur de solliciter un crédit de CHF 225'639.85 TTC destiné à l'acquisition de deux véhicules pour le service de la voirie, en remplacement du Reform Metrac datant de 2005 et du Reform T9 datant de 2006.

I. INTRODUCTION

Les services extérieurs (SE), disposent d'un parc de véhicules qui montre des signes de vieillissement et qui peine à assurer un service en adéquation avec les attentes de notre population.

Malgré un entretien régulier, les pannes se succèdent et les frais de remise en état deviennent lourds à supporter.

Une des missions des SE est de garantir la viabilité ainsi que la sécurité du réseau routier communal. Pour le service hivernal, cette prestation est réalisée sur toutes les routes communales, les voies de bus en localité, ainsi que sur les cheminements publics et l'ensemble des trottoirs sur le territoire communal.

Pour réaliser ces prestations, nous disposons de quatre véhicules pour les routes, de deux tracteurs et d'un Pony pour les trottoirs ainsi que les cheminements.

Le sel utilisé occasionne une usure prématurée du châssis et des différents composants. Lors des dernières expertises, des travaux importants ont dû être effectués sur les véhicules afin d'obtenir le certificat de conformité. Selon l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers, nous devons faire expertiser nos véhicules tous les deux ans.

Soucieux d'être en possession des moyens nécessaires pour mener à bien et au meilleur coût les prestations qui leur incombent, les SE sollicitent l'obtention du crédit nécessaire au remplacement des deux véhicules.



Remplacement du Reform Metrac par le Reform Mounty :



Reform Metrac - à remplacer



Reform Mounty - proposition d'achat

Le véhicule « Reform Metrac » actuellement utilisé par les SE a été acheté neuf en 2005. Il cumulera **13 ans** de service et 1'300 heures de travail en 2018. Il est d'une utilité incontestable et remplit les diverses missions, notamment :

- Fauchage des talus (équipé avec une épareuse à bras)
- Épandage des engrais sur les terrains sportifs (pression au sol très faible)
- Déneigement des routes et des places
- Déneigement du terrain synthétique (pression au sol très faible)

En 2018, ce véhicule devra être expertisé, ce qui générera des frais de préparation importants.

Notre choix s'est porté sur un véhicule de même type, mais avec une assise plus haute pour une meilleure visibilité, ce que n'offre pas la marque Metrac.

Nous avons pu obtenir un modèle en démonstration et à l'essai durant l'été 2017. Après concertation avec les utilisateurs, le contremaître et le mécanicien communal, nous avons retenu ce nouveau véhicule. Il est tout autant manœuvrable que le modèle précédent. Avec notre modèle actuel, la vision est obstruée à droite à cause du capot moteur. Lors des travaux de fauchage, nous devons être très vigilants à cause de cet angle mort. De plus, lors des déplacements avec la lame à neige en position levée, nous avons également un champ limité, car la lame se retrouvait à la hauteur du volant. Avec le Mounty, la position d'assise est centralisée et surélevée et aucun obstacle ne se trouve sur les champs d'action du bras de l'épareuse.

Le véhicule aura pour mission les mêmes travaux que le Metrac actuel, soit le service hivernal pour les routes et les parkings étroits. Il peut également être équipé d'une saleuse rendant possible le déneigement et le salage simultanés. Durant l'été, sa mission principale sera le fauchage des banquettes et talus. Grâce à son crochet d'attelage, il pourra également être utilisé avec notre grosse citerne à eau pour effectuer les arrosages de plantes. Le nouveau véhicule pourra emmener deux personnes à son bord contrairement au Metrac.

Selon la confirmation obtenue de la part du constructeur de notre terrain de football synthétique, le nouveau véhicule pourra également être utilisé pour le déneigement du terrain. En effet, malgré son poids initial élevé, environ 3.7 t, il a une pression au sol très faible, étant équipé de pneus larges. Dans cette mesure, il peut également emprunter les terrains naturels sans causer de dommages.

Résumé des frais d'entretien sur 5 ans :

<i>Années</i>	<i>Montant en CHF TTC</i>
2017	4'386.25
2016	3'452.40
2015	2'229.25
2014	40.25
2013	2'649.20
Total sur 5 ans	12'757.35
Achat en 2005	115'255.20

Le récapitulatif prend en compte les seules factures pour les pièces détachées et celles des réparations réalisées par une entreprise externe. Les heures de notre mécanicien ne figurent pas dans le présent décompte. Dans la mesure de nos capacités, les travaux de réparation sont réalisés en interne.

Caractéristiques techniques :

Le modèle du véhicule retenu comporte les caractéristiques suivantes :

Moteur :	2'970 cm ³ 4 cylindres, turbo Diesel, Euro 6 (antipollution norme 3B) 109 CV Couple maximum 360 Nm (Newton-mètre) à 1'400 tours/minute Filtre à particules
Boîte de vitesses :	Vario à 3 gammes 40 km/h, sans tachygraphe
Traction :	Traction avant enclenchable ou déclenchable
Prise de force :	Prise de force arrière et frontale
Direction :	Direction hydraulique, 4 roues directionnelles
Freins :	Système de commande hydraulique à 2 circuits Freins à disques à l'avant et à l'arrière
Poids :	3'770 kg à vide, 6'000 kg total admissible
Capacité de levage :	1.8 to levage frontal et 2.5 to levage à l'arrière

Pour son remplacement, les critères suivants ont été analysés auprès du fournisseur:

- puissance, fonctionnalité
- capacité de charge et structure du châssis
- maniabilité, visibilité, taille et rayon de braquage
- technologie et réglage de la saleuse et de la lame à neige
- possibilité d'utiliser nos agrégats sur ce nouveau véhicule
- possibilité de conduire le véhicule sans permis poids lourd
- polyvalence pour l'utilisation du véhicule hors période hivernale
- aspect environnemental du moteur
- service après-vente

Ce véhicule représente un ratio économique intéressant et répond à l'ensemble des critères de l'évaluation.

Le remplacement du Metrac par le Mounty est proposé dans le cadre d'une politique de continuité et d'amélioration des outils mis à disposition des collaborateurs, autant d'un point de vue sécuritaire que pratique. L'achat d'un véhicule performant est un gage de réussite des prestations fournies par nos collaborateurs.

Devis

Total Reform Mounty 110V , avec toutes les options, sans la TVA	CHF	130'510.00
./. Rabais commune spécial 15.00 %	CHF	19'576.50
Total après rabais	CHF	110'933.50
Expertise et plaque blanche	CHF	350.00
Sous-Total hors taxe	CHF	111'283.50
TVA 7.70 %	CHF	8'568.85
Total Reform Mounty, TVA incluse	CHF	119'852.35
Reprise Reform Metrac, sans garantie	CHF	34'852.35 ¹
Total Reform Mounty, après reprise, TVA incluse	CHF	85'000.00

¹ selon estimation de la maison Reform

Remplacement du Reform T9 par le Meili VM 7000 :



Reforme T9 - à remplacer



Meili VM 700 – proposition de remplacement

Le Reform T9 est utilisé pour le déneigement et le salage des routes et des chemins, ainsi que pour l'entretien des routes, le nettoyage, l'évacuation des déchets végétaux de nos parcs et promenades. Les travaux d'exploitation des services extérieurs sont soumis à des contraintes mécaniques particulières (nombreuses mises en marche/arrêts, courtes distances à parcourir, charges régulières et très variables). Au vu des sollicitations élevées, la durée d'amortissement pour la plupart des véhicules de ce type est d'environ 10 ans.

Le Reform T9 a été acquis en 2006. Il est amorti et vieillissant. Il conviendrait de le remplacer alors qu'il bénéficie encore d'une valeur de reprise.

Notre proposition est de le remplacer par un véhicule du même type, actualisé. Nous avons procédé à l'examen de divers modèles, en mettant toujours l'accent sur la polyvalence, la maniabilité et l'association aisée d'accessoires.

La lame à neige et la saleuse du véhicule actuel sont en bon état et doivent être compatibles avec le modèle de véhicule souhaité.

Nous considérons que ce transporteur communal nous a rendu les services escomptés, en relation adéquate avec l'investissement et les frais d'entretien qu'il a engendrés. En revanche, nous estimons qu'il ne serait pas économique d'engager des frais plus importants pour le conserver. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de le remplacer.

Le véhicule proposé, moins gourmand en carburant, possède comme gros avantage de répondre aux normes européennes sur les filtres à particules. Les valeurs limites d'émission (Euro 6) se situent à 0,13 hydrocarbure (HC) g/kWh contre 2.4 HC g/kWh (Euro 0) pour le véhicule actuel. L'intérêt écologique n'est ainsi pas négligeable.

Résumé des frais d'entretien sur 5 ans :

<i>Années</i>	<i>Montant en CHF TTC</i>
2017	8'021.25
2016	2'037.00
2015	5'547.45 Révision de l'embrayage
2014	1'990.30
2013	3'781.90
Total sur 5 ans	21'377.90
Achat en 2006	164'084.20

Caractéristiques techniques :

Le modèle du véhicule retenu comporte les caractéristiques suivantes :

Moteur :	4'200 cm ³ 6 cylindres, turbo Diesel, Euro 6 155 CV Couple maximum 500 Nm (Newton-mètre) à 2'600 tours/minute Filtre à particules
Boîte de vitesses :	Vario à 2 gammes « lente » et « rapide » 45 km/h, sans tachygraphe
Traction :	Traction avant enclenchable ou déclenchable
Direction :	Direction hydraulique
Freins :	Système de commande hydraulique à 2 circuits Freins à disques à l'avant et à l'arrière
Poids :	3'200 kg à vide, 7'000 kg total admissible
Cabine :	3 places

Lors des essais du véhicule, les collaborateurs ont relevé l'extrême simplicité d'utilisation et de prise en main du Meili. En effet, il est entraîné par une boîte de distribution hydrostatique et dispose d'une commande « vitesse lente » 0-20 km/h, d'une commande « vitesse rapide » 0-45 km/h et de la marche arrière. Lors des travaux de déneigement, les boîtes à vitesses traditionnelles souffrent énormément et sont souvent sources de panne. Avec ce nouveau véhicule, le risque de casse est écarté, ce que n'offre pas l'autre véhicule testé (T10).

Nous souhaitons également relever que l'entreprise Victor Meili AG est une entreprise suisse, dont la chaîne de montage se trouve à Schübelbach dans le canton de Schwytz.

Analyse des alternatives de financement :

Location :

Pas possible pour des périodes de longue durée. Une telle location devrait se faire sous forme de leasing.

Leasing :

Coût supérieur pour la Commune du fait que les taux appliqués pour un leasing sont supérieurs à ceux négociés par la Commune sur le marché des capitaux. De plus, le kilométrage étant défini, cela ne permet pas de flexibilité d'utilisation et peut cacher des coûts de remise en état très importants. L'utilisation du leasing n'est pas avantageuse dans la gestion d'un parc de véhicules. Il faut réserver cette solution pour des opérations bien spécifiques et limitées dans le temps.

Devis

Total Meili VM 7000, avec toutes les options sans la TVA	CHF	176'940.--
./ Rabais « EURO »	CHF	4'000.--
Total après rabais	CHF	172'940.--
Reprise Reforme T9, sans garantie	CHF	31'000.--
Sous-Total 1, hors taxe	CHF	141'940.--
Rabais 8.00 %	CHF	11'355.20
Sous-Total 2, hors taxe	CHF	130'584.80
TVA 7.70 %	CHF	10'055.05
Total Meili VM 7000, après reprise, TVA incluse	CHF	140'639.85

II. FINANCEMENT

Un montant de CHF 232'000.00 figure au budget des investissements sous chiffre 620.506.01.

III. CHARGES FINANCIÈRES

Reform Mouny 110V	CHF 85'000.00	TTC
Meili VM 7000 H45 E6	CHF 140'639.85	TTC

Demande de crédit **CHF 225'639.85** **TTC**

Amortissement de 15 % sur CHF 225'639.85 selon l'article 53 du Règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes	CHF 33'846.00
---	---------------

Intérêts de 2% sur CHF 225'639.85	CHF 4'512.80
-----------------------------------	--------------

Total des charges financières annuelles **CHF 38'358.80**

IV. PROPOSITION

Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter l'achat des deux véhicules objets du présent message, pour un montant de CHF 225'639.85 TTC.

Le Conseil communal demande au Conseil général l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

Nous vous prions agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

Le Conseiller communal
responsable du dicastère des Services extérieurs, de la culture et des sports



Pierre-Emmanuel Carrel

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 5 février 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



La Syndique



Erika Schnyder